GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 30 MARS 1793.

Varsovie, le 30 Mars.

Nous avions promis de donner la description des cérémonies observées à l'église de Ste. Croix, le 21 du courant, lors de la pompe funèbre célébrée en memoire de feue S. M. Louis XVI. Roi de France. Mais des objets d'un intérêt plus pressant réclament la préférence, & nous empêchent du-moins pour l'instant, de tenir notre parole. Ainsi nous sommes contraints de nous borner à un court apperçu.—L'église entière tendue de noir, & ornée d'espace à autre, d'écussons aux armoiries de France, étoit magnifiquement illuminée. Le Catafalque élevé au milieu du sanctuaire, & surmonté d'un dôme en piramide, porté sur quatre colonnes, étoit d'un gout simple mais noble, & d'un genre de travail svelte, & très heureusement dessiné. S. A. le Prince Primat qui célébroit, a prononcé ensuite un discours analogue à la circonstance, & dans lequel il peignoit sous les traits les plus énergiques & les plus vrais, l'injustice, l'illégalité de toutes les démarches qui ont préparé, accompagné & suivi l'arrêt barbare qui a précipité au tombeau, de la manière la plus ignominieuse, le meilleur des Rois qu'ait peut-être eu la France, dans un espace de près de 14 siècles. S. M. & toute sa Cour ont assisté à cette pieuse cérémonie, avec ce recueillement silentieux qui annonce & caractérise une douleur profonde. Tous les ministres Nationaux & étrangers, les Sénateurs, toutes les Magistratures, les Corps-de-métiers, les écoles, les maisons religieuses &c. se sont trouvées à l'église, à l'heure indiquée. Une partie des troupes qui forment la garde de S. M. veilloit par-tout, & malgré la grande affluence de monde, il a régné un ordre, un silence, qu'on observe rarement dans des assemblées aussi nombreuses.......

La Sme. Confédération générale a terminé ces jours derniers, l'organisation des Commissions de guerre & d'éducation. Elle travaille actuellement à la formation de celle du Trésor. Ces diverses Commissions exclusivement consacrées à l'administration politique & civile du Grand-Duché de Lithuanie, seront concentrées à Vilna, comme Chef-lieu de cette Province.

La Confédération générale ayant arrêté dans la séance du 7. d'envoyer une personne de son sein, pour être auprès de S. M. l'Impératrice de Russie, l'interprète du vœu National; la juste confiance qu'a méritée S. E. M. Potocki Grand-Maitre d'artillerie, & Maréchal de la Confédération générale de la Couronne, a déterminé en sa faveur l'assentiment unanime de tous les membres. En conséquence il est parti le 15. de Grodno, pour Pétersbourg, accompagné de MM. Borzęcki & Leduchowski Conseillers de la dite Confédération, & de ses deux fils, MM. Felix & Stanislas Potocki. Des détachemens Russes & Polonois l'ont escorté jusqu'à une certaine distance de la ville.

Cependant pour prévenir tous les retards, que l'absence de S. E. M. le Maréchal, pourroit occasionner dans la marche des affaires, la Confédération générale a rendu sous la date du 10. un arrêté provisoire, par lequel Elle désigne le premier en rang, parmi les Conseillers, pour le remplacer pendant toute la durée de son voyage; voulant que tous les actes signés par les suppléans, ayent la même valeur, que s'ils l'étoient par les Maréchaux en personne. On s'occupe d'ailleurs de la rédaction d'une ordonnance, dans laquelle sera déterminé l'ordre à observer dans la tenue ultérieure des séances, jusqu'au retour de M. Potocki. Ce même arrêté défère la Présidence au Prince Antoine Czetwertyński, jusqu'à la confection définitive de la dite ordonnance.

Dans la vue de donner à la mission dont Elle charge S. E. M. Potocki, ce caractère de légalité & de dignité, qui doit sur-tout distinguer les démarches d'un peuple Républicain, la Sme. Confédération générale avoit decrété dans la séance du 7. lors du choix de son Maréchal, pour cette négociation d'une importance majeure, des instructions d'après lesquelles il doit soutenir les intérêts de la Nation, auprès de l'illustre Souveraine qui s'en est déclarée l'appui. Voici la teneur de cet arrêté.

La Confédération générale des deux Nation libres & réunies:

Fidelle & dans ses délibérations & dans ses démarches, à l'esprit de l'acte de fédération, en vertu duquel Elle a été constituée; ne perdant jamais de vue les principes immuables de l'intégrité, de l'indépendance & de la liberté Nationale, surveillant de tout son pouvoir le maintien des droits & prérogatives de la République, que lui garantit la magnanimité de l'immortelle Catherine; ne voit point d'objet plus digne de fixer aujourd'hui l'attention & les vœux de toute la Nation, que la confection d'un traité d'alliance avec la Russie, traité qui soit de nature à former un intérêt unique, des intérêts divers de ces deux Empires. La confiance sans bornes que la Confédération & la Nation entière, ont mise dans cette grande Souveraine, est bien propre à dissiper toutes les inquiétudes illusoires, qui pourroient la troubler. Néanmoins, tant qu'un nœud plus étroit ne réunira point ces deux Etats, quelque fondé que soit l'espoir que nous a si justement inspiré la grandeur d'ame de S. M. l'Impératrice, il est insufisant pour rapprocher intimement de la Russie, les esprits & les cœurs des Polonois. Tels sont les sentimens & les vœux qu'ont exprimé en notre nom, nos Délégués auprès de cette Souveraine. Sa réponse émanée du trône, nous étant un garant certain de ses dispositions favorables à notre égard, & de la bienveillance avec laquelle Elle souscrit à nos desirs, nous mettons au rang des négociations les plus importantes, les plus décisives pour le bonheur de la République, celle qui hatera l'instant, où nous pourrons faire reposer sur une base durable, ces liaisons amicales desquelles dépend notre sort à venir. Pour assurer d'autant plus le succès de cette grande négociation, & la rendre plus efficace, nous croyons que les circonstances & l'état actuel des choses, nous commandent impérieusement le choix d'une personne, qui jouisse de toute notre confiance, & qui soit d'ailleurs honorée de celle de S. M. l'Impératrice.—A ce double égard, M. S. F. Potocki, Grand-Maitre d'artillerie, & Maréchal de la Confédération générale de la Couronne, doit sans doute réunir nos suffrages. Toutes les voix l'appellent à cette mission importante, & comme la gloire, le bien-être de la République en dépendent, nous croyons devoir lui donner les instructions suivantes.

1. M. le Maréchal devra se rendre le plutôt possible à Pétersbourg, pour y arrêter de concert avec S. M. l'Impératrice, les conditions auxquelles les deux Nations pourroient être réunies par un alliance durable. Mais après en avoir arrangé les points principaux, il sera tenu de les porter à notre connoissance, ou de nous demander des pleins-pouvoirs, soit pour lui seul, soit pour telles autres personnes que nous pourrions lui adjoindre, aux fins de terminer par lui-même, & sans délai, la négociation confiée à ses soins.

2. Comme les bases de notre régime constitutionel qui est Républicain, sont & doivent être liées par divers rapports, avec les engagemens réciproques qui pourront être pris de part & d'autre, relativement aux convenances de cette forme de gouvernement; lorsque cette matière sera mise sur le tapis, il sera du devoir de M. le Maréchal, de faire sur cet objet, toutes les observations qu'il croira nécessaires, & de les appuyer autant que les circonstances l'exigeront.

3. En cas de nécessité, M. le Maréchal déclarera expressement, que le serment volontaire prêté par nous & par la Nation en Corps, relativement à l'intégrité des Domaines de la République, que nous garantissent les traités les plus solemnels, ne nous permet d'accéder à aucuns ménagemens sur ce point; & qu'ainsi aucune proposition de ce genre, de quelque part qu'elle vint, ne peut être admise dans le pacte à arrêter avec la République, par l'organe de ses représentans.

En confiant au zèle, au caractère connu de M. Potocki Maréchal de la Confédération générale, le soin de faire valoir les intérêts de la Nation, & de les appuyer par l'expression du vœu National; pour donner

plus d'autenticité à sa mission, nous avons fait sceller des sceaux des deux Nations confédérées, signer des Maréchaux, & déposer aux Archives de notre Chancellerie, l'acte public déclaratoire de nos volontés, en vertu duquel nous lui avons remis nos pouvoirs.

Arrêté à Grodno, dans la séance de la Confédération générale des deux Nations, le 7 Mars, 1793. &c.

A la même séance, quelques membres de la Confédération générale ont fait contre le départ de S. E. M. Potocki, une protestation qui a été immatriculée à la Chancellerie de la dite Confédération.

FRANCE.

Paris, du 1. au 15 Mars.

Le ministre de la guerre a présenté le 28 Février à l'assemblée, le brave Labreteche, capitaine de gendarmerie, qui à ses côtés, a reçu 41 coups de sabre à la bataille de Gemappe: „Vous voyez devant vous, a dit Labreteche, un soldat François, couvert de 41 blessures, qu'il a reçues à la glorieuse journée de Gemappe. Je ne regrette point le sang que j'ai versé pour la cause sacrée que nous défendons, & je suis prêt encore à répandre celui qui me reste, pour la soutenir. Les marques honorables que je porterai toute ma vie, me rappelleront avec orgueil, que je ne fus pas inutile à la liberté de mon pays. Elles me feront aussi souvenir, qu'en la défendant j'ai eu le bonheur de sauver les jours du général Beurnonville, & de conserver à la République, un de ses plus braves soutiens, à nos soldats, un de leurs meilleurs Chefs."

Labreteche est admis aux honneurs de la séance, au milieu des applaudissemens. Un grand nombre de voix réclament les récompenses dues à sa valeur. La Convention charge son comité militaire, de lui faire demain un rapport sur cet objet......

Du 2. L'évêque des Ardennes a publié un mandement contre le divorce, & contre le mariage des prêtres, qu'il regarde comme contraires à la religion. Cet évêque est mandé à la barre de la Convention, comme l'avoit été Fauchet & plusieurs autres évêques, qui insensibles aux grands exemples donnés par les Dupont, & autres membres de la Convention Nationale, n'ont point encore le courage de se défaire de *ces petits scrupules religieux, que les législateurs François traitent modestement de préjugés d'éducation.* Quels progrès ne fait pas la philosophie, quand elle est maniée par des génies de cette trempe!

Les habitans de l'isle Saint-Pierre, nouvellement conquise à la liberté, ont adressé à la Convention des remercimens pour ce bienfait; ils jurent d'abandonner leur isle, plutôt que de rentrer sous les loix du Roi de Sardaigne.

Le député Chabot a lu ces jours passés, à la Convention, un long travail sur les finances de l'Etat. Il porte à huit milliards le passif, en évaluant à raison de 10. p. c. les 100 millions de rentes viagères, & les 120 millions de pensions au clergé. Il évalue à neuf milliards l'actif de la Nation, en portant à trois milliards, les biens des émigrés. A ce compte, la Nation auroit un excédent d'un milliard, outre les huit cens millions d'assignats décrétés, & qui ne sont pas encore en émission. Chabot propose de retirer de la circulation, les assignats, en remettant aux porteurs, des contrats portant un intérêt modéré, lesquels contrats seroient remboursables à une époque fixe, en especes sonnantes; car alors les acquéreurs de biens nationaux, seroient tenus d'acquitter en especes sonnantes, ce qu'ils n'ont pas encore payé. Au point où en sont aujourd'hui les assignats, qui perdent jusqu'à 50 pour cent, il n'est pas douteux que cette opération auroit un prompt succès, pour peu que les contrats donnés par l'Etat, eussent une hypothèque directe; d'autant plus que les acquéreurs des biens nationaux, s'empresseroient d'acquitter d'avance leurs annuités en assignats, de crainte d'être obligés de les acquitter plus tard en especes.

Si la Convention ne s'empresse pas d'adopter ce projet, ou tout autre tendant à faire rentrer les assignats; on doit s'attendre aux plus grands malheurs en France, vu l'énorme quantité de papier-monnoie qu'on a mise en circulation, sans que l'on puisse prévoir le terme fixe de son anéantissement. Jusqu'à présent, il n'y en a eu que 700 millions de brûlés, sur une émission de près de trois milliards. Ce qui contribue encore à les décrier, c'est qu'on répand le bruit, qu'en Angleterre on s'occupe à les contrefaire, & qu'il y en aura au mois de Mai une si prodigieuse quantité de fabriqués, qu'il sera presqu'impossible de les distinguer des assignats de la France.

Du 3. Quelques instigateurs des troubles qui ont affligé Paris, depuis le 22 Février, ont été arrêtés. Trois cens volontaires du département du Finistère, arrivés dans cette capitale depuis quelques jours, ont par leurs discours & leurs exemples, exhorté les bons citoyens à se réunir, pour protéger les propriétés. Ces braves gens ont montré un courage, une patience & une discipline admirables. Le maire accompagné de Réal, substitut du procureur de la commune, s'est exposé aux plus grands dangers, pour arrêter les désordres; il a même saisi de ses propres mains, deux des brigands les plus acharnés.

Du 4. Les Commissaires de la majorité des sections de Paris, le maire à leur tête, sont venus demander une loi contre les maux, qui affligent la classe la plus indigente & la plus laborieuse du peuple. Les causes de nos malheurs, ont-ils dit, sont 1. le commerce des subsistances, fait par le gouvernement & les administrations supérieures. 2. La vente du numéraire. 3. La trop grande émission du signe représentatif. (*Ajourné.*)....

Du 5. On a fait hier lecture d'une lettre du ministre des affaires étrangeres. „ Le 15 Février, dit-il, le Sénat de Hambourg reçut de l'Empire, des ordres signés du Duc de Brunswick, comme Directeur, de signifier au citoyen Lehoc, ministre de la République, à cette résidence, de sortir de la ville de Hambourg dans 48 heures, & du cercle de la Basse-Saxe dans six jours. Les magistrats ont sur-le-champ signifié cet ordre au citoyen Lehoc, qu'ils avoient cessé de regarder comme ministre, depuis le 21 Janvier dernier. En dénonçant cette conduite d'un Sénat qui se dit républicain, je n'ai pas le dessein de le faire regarder comme un nouvel ennemi de la France. Il a cédé, ainsi que les villes de Lubeck & de Brême, à la crainte; & leur foiblesse est leur seul crime. La Convention apprendra sans doute, en lui donnant des marques d'approbation, la résolution prise par le conseil exécutif, de faire mettre un embargo sur tous les vaisseaux des villes Anséatiques, qui se trouvent dans nos ports, & quant aux autres, de leur faire courir sus. Ces ordres vont occasionner une très-grande perte à l'Allemagne, ne seroit-ce que par la cessation du commerce avec la France. (La Convention a approuvé la conduite du conseil exécutif.).....

Le ministre des affaires étrangères écrit, que la ville de Florennes & les trente-six villages qui l'environnent, viennent de voter pour leur réunion à la République Françoise. Ils ont aussi voté pour recevoir nos assignats. (Renvoyé au comité diplomatique, pour en faire rapport séance tenante.)......

Une députation de Bruges est venue demander la réunion de cette ville à la République Françoise. Les députés ont été admis dans la salle, ont reçu l'accolade, & aussitôt la réunion a été décrétée.

Carnot, au nom du comité diplomatique, après avoir vérifié les procès-verbaux qui se sont trouvés en règle, a proposé la réunion du pays de Florennes, & des environs. Elle a été décrétée sur-le-champ, comme celle de Bruges & autres villes. (*On suppose que les Autrichiens, par une suite des liaisons qu'ils entretiennent depuis quelques jours avec les François, dans la Belgique, seront assez honnêtes pour consentir à l'exécution de ces décrets.*)......

On étoit impatient de savoir quel parti auroit pris l'audacieux Dumourier, à la nouvelle de l'échec d'Aix-la-Chapelle. On verra par les lettres suivantes, qu'il s'obstine fortement à la conquête de la Hollande: il demande seulement que les armées de Valence & de Miranda tiennent bon pendant quinze jours: alors il viendra se joindre à elles, & il espère forcer les Autrichiens de repasser la Meuse & le Rhin. Jamais projet plus hardi ne fut conçu, & si Dumourier l'exécute, on ne pourra lui refuser une des premières places, la première peut-être, parmi les plus fameux capitaines anciens & modernes. Mais comment feroit il possible qu'avec 30 mille hommes, il conquit en trois ou quatre semaines, un pays où l'on compte trois millions d'habitans, 24 mille hommes de troupes réglées, qui vont être soutenues par 7 à 8 mille Anglois; un pays hérissé de places fortes, défendues par tant de bouches à feu, & rendues inaccessibles par les inondations? Ce projet paroit si incroyable qu'il faut attendre l'événement pour juger.

Lettre des Commissaires de la Conv: — Douay, le 8 Mars 1793.

Nous vous envoyons trois dépêches de Dumourier. Nous apprenons par une lettre du Général Miranda, la fâcheuse nouvelle, que Liege est occupé par les Autrichiens. Heureusement il paroit par la même lettre, que nos troupes sont ralliées, & en bonne mesure. Le Général Dumourier dans ses lettres, nous rassure sur l'échec d'Aix-la-Chapelle qui a nécessité la levée du siége de Maestricht. „A moins qu'on ne perde absolument la tête, dit-il, je ne vois pas comment 24 à 30,000 hommes pourroient se ha-

farder à passer la Meuse, devant plus de 50,000 hommes réunis, qui n'ont pendant quelques jours, d'autre objet que de défendre ce passage. Je suis ici occupé à deux siéges; s'ils se prolongent, je ne m'y obstinerai pas; je viendrai moi-même à l'armée, & je lui amenerai un renfort de plus de 20,000 hommes. Il n'y a pas de quoi s'inquiéter, en se bornant pendant une quinzaine de jours à une défensive régulière, que nous changerons bientôt en une offensive terrible. "

„Dumourier nous a fait passer une proclamation à l'armée que nous avons fait aussitôt imprimer, & envoyer à Tongres. Nous la joignons ici. Nous partons pour Arras, où nous espérons trouver les esprits aussi bien disposés, que dans le département du Nord."—(Nous donnerons ces pieces au No. prochain.)

Dans ces momens d'allarmes où le danger commun agite tous les cœurs, on a remarqué dans Paris, que beaucoup de plaintes étoient dirigées contre le comité de guerre de la Convention. On lui reprochoit de ne s'y être pas pris à temps, pour faire ordonner les nouvelles levées. On a rappellé que c'étoit faute d'avoir fourni à Dumourier des vivres & de l'argent, en Novembre dernier, qu'il avoit été obligé d'arrêter sa course à Liege; que l'arrestation reconnue depuis injuste, de Petit-Jean, d'Espagnac & Malus, & le refus d'acquitter une traite de cent mille écus, avoient suspendu les opérations de ce Général, qui sans cela auroit poursuivi les Autrichiens jusqu'au delà du Rhin. Enfin, on a dit que la Convention ayant dû prévoir dès le mois de Décembre, que nous aurions la guerre contre toute l'Europe, auroit dû donner les ordres nécessaires, pour que tout fût prêt au m is de Mars; tandis que ce n'est que depuis huit jours, que les levées se font, & même lentement. &c. &c.

.....On n'est pas sans de vives inquiétudes sur le sort de l'armée de Dumourier en Hollande. Si les troupes qui étoient réunies à Saint-Tron, le 6 au soir, viennent a être battues, & obligées d'évacuer la Belgique, Dumourier avec ses 30 mille hommes à Bréda, & à Gertruydenberg, seroit dans une position effroyable, entre les Anglois qui doivent être débarqués en Hollande, les Autrichiens qui inonderoient la Belgique, & les Hollandois qui de Berg-op-zoom, & des autres places Hollandoises viendroient le cerner & l'affamer.

Cependant, la Convention a bien prouvé dans la séance du 9, qu'elle ne se laisse pas abattre par *quelques petits échecs.* Elle a prononcé la réunion de Louvain, d'Ostende & de Namur.—Le même jour, le ministre Beurnonville a demandé sa démission, pour retourner à l'armée. (Nous remettons les details à une autre fois.)

Analyse d'une séance des Jacobins.

(*Il y a long-tems que nous avons perdu de vue les Jacobins; faisons les reparoitre sur la scène. Ces nouveaux Licurgues qui se sont érigés en précepteurs du genre humain, méritent bien sans doute le sacrifice de quelques instans, qu'on donnera à la lecture d'une de leurs séances; d'autant plus qu'elles sont marquées au coin* de la décence, de la politique & sur-tout de l'humanité. *Témoin celle dont nous allons esquisser l'analyse. Elle est des derniers jours de Février: Nous l'avons choisie de préférence, parce qu'elle présente le résultat des réflexions de ces Mrs. sur les causes des troubles, qui ont travaillé Paris & Lyon, durant tout le cours du mois passé.*)

....Après la lecture de la correspondance, la discussion s'ouvre sur l'espece de disette de pain, qu'on éprouve pour le moment dans la capitale. La source du mal, dit Monestier, est dans les intentions perverses de plusieurs Feuillantins, qui ne se plaisent que dans le trouble, & qui voudroient nous exciter à la guerre civile. Au reste, la disette n'est que factice; les boulangers cuisent autant de pain qu'à l'ordinaire; il faut donc que les citoyens se dépouillent de toute méfiance, s'ils ne veulent point en être les victimes.

Talien fait ensuite un rapport de ce qui s'est passé à Lyon. Le buste de J. J. Rousseau, dit-il, a été trainé dans la boue & brisé; on a mis le feu au pied de l'arbre de la liberté. Le maire de Lyon est un riche marchand gangréné d'aristocratie; cette ville sert enfin, de repaire aux émigrés & aux mauvais citoyens.... (On murmure.) Les sans-culotes ont le dessous.... Les ennemis intérieurs correspondent entre eux; on diroit qu'ils tiennent dans leurs mains un fil secret, à l'aide duquel ils font mouvoir les agitateurs, d'un bout de la République à l'autre; enfin, puisque les mêmes troubles règnent dans Paris & dans Lyon, frappons donc tous ces ennemis! que le glaive de la loi tombe sur la tête de tous les coupables. Poursuivons les, il en est encore tems. Paris est dans le plus grand danger, & Lyon peut-être, est maintenant en proie aux horreurs de la guerre civile.

Collot d'Herbois appuie Tallien. Ne nous contentons pas, dit-il, d'envoyer des commissaires à Lyon, mais allons nous-mêmes au secours des sans-culotes. (Oui, nous irons, crie-t-on dans les tribunes.)

Un Marseillois dans un élan d'enthousiasme, s'écrie: oui, oui, Marat a bien raison de le dire, il faut, pour que nous soyons tranquilles, il faut que le sang de nos ennemis coule; s'il faut deux cent mille victimes qu'elles tombent sous nos coups! (applaudi.)

Carra a prononcé ensuite un éloquent discours sur les moyens d'extirper l'agiotage, & de faire dégorger les sang-sues publiques. Si le peuple, s'est-il écrié, a pu reprendre ses droits usurpés par les tyrans & les castes privilégiées, pourquoi ne pourroit-il pas reprendre sa fortune, que la cupidité financière a envahie? Suivons l'exemple de nos pères; disons avec le docteur Pavilie: „notre fortune est entre les mains des financiers; reprenons-la."

L'orateur a conclu à ce qu'il fût établi une commission chargée de recevoir les déclarations des propriétés mobilières & immobilières des traitans, banquiers & financiers quelconques, à partir de l'année 1740. Cette commission pourra lancer des mandats d'arrêt & d'amener, contre tous ceux qui refuseroient ces déclarations, ou qui en feroient d'infidelles. Dans ce dernier cas, leurs biens seroient confisqués. La commission déterminera la somme des restitutions à faire à l'Etat, & il sera accordé un come aux dénonciateurs des propriétés récelées. (Vifs applaudissemens.) Ce décret, a ajouté l'orateur, brisera le talisman de l'agiotage, & assurera le triomphe de la liberté. (*Dumoins il completera la ruine de ceux à qui il reste encore quelques ressources, & fera vivre les sans-culotes.*)

Déclaration du Régent de France.

Louis-Stanislas-Xavier de France, *fils de* France, *oncle du Roi, régent du royaume, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.*

„Pénétrés d'horreur, en apprenant que les plus criminels des hommes, viennent de mettre le comble à leurs nombreux attentats, par le plus grand des forfaits, nous avons d'abord invoqué le ciel, pour obtenir de son assistance, de surmonter les sentimens d'une douleur profonde, & les mouvemens de notre indignation, afin de pouvoir nous livrer à l'accomplissement des devoirs, qui dans des circonstances aussi graves, sont les premiers dans l'ordre de ceux, que les loix immuables de la monarchie Françoise nous imposent."

„Notre très-cher & très honoré frere & souverain Seigneur, le Roi Louis XVI. du nom, étant mort le 21 du présent mois de Janvier, sous le fer parricide, que les féroces usurpateurs de l'autorité souveraine en France, ont porté sur son auguste personne; nous déclarons que le Dauphin Louis-Charles, né le 27me. jour du mois de Mars, 1785, est Roi de France & de Navarre, sous le nom de Louis XVII. & que par le droit de naissance, ainsi que par les dispositions des loix fondamentales du royaume, nous somes & serons Régent de France, durant la minorité du Roi, notre neveu & seigneur."

"Investi en cette qualité, de l'exercice des droits & pouvoirs de la souveraineté, & du ministère supérieur de la justice royale, nous en prenons la charge, ainsi que nous en sommes tenus, pour l'acquit de nos obligations & devoirs, à l'effet de nous employer avec l'aide de dieu, & l'assistance des bons & loyaux François, de tous les ordres du royaume, & des puissances reconnues des souverains alliés de la Couronne de France. 1. A la libération du Roi Louis XVII. notre neveu; 2. de la reine, son auguste mere & tutrice, de la princesse Elisabeth sa tante, notre très chere sœur, tous détenus dans la plus dure captivité, par les Chefs des factieux, & simultanément au rétablissement de la monarchie, sur les bases inaltérables de sa constitution; à la réformation des abus introduits dans le régime de l'administration publique; au rétablissement de la religion de nos peres, dans la pureté de son culte, & de la discipline canonique, & la réintégration de la magistrature, pour le maintien de l'ordre public, & la dispensation de la justice, & la réintégration des François de tous les ordres, sous l'exercice des droits légitimes, & dans la jouissance de leurs propriétés envahies & usurpées, & la sévère & exemplaire punition des crimes; au rétablissement de l'autorité des loix & de la paix, & enfin à l'accomplissement des engagemens solemnels, que nous avons voulu prendre, conjointement avec notre très cher frere Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, auxquels se sont unis nos très chers neveux, petits fils de France, Louis-Antoine, Duc d'Angoulême, & Charles-

Ferdinand, Duc de Berry, & nos cousins, Princes du sang royal, Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, Duc de Bourbon, & Louis-Antoine-Henri de Bourbon, Duc d'Enghien, par nos délibérations adressées au feu Roi notre frere, le 11 Septembre 1791. & autres actes émanés de nous. Déclarons de nos principes, sentimens & volontés, dans lesquels actes nous persistons, & persisterons invariablement. "

„ Auxquelles fins, mandons & ordonnons à tous François & sujets du Roi, d'obéir aux commandemens qu'ils recevront de nous, de par le Roi, & au commandement de notre très cher frère Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, que nous avons nommé & substitué Lieutenant-général du royaume, lorsque notre dit frère & Lieutenant-général-ordonnera de par le Roi & le régent de France. Sera notre présente déclaration notifiée à qui il appartiendra, & publiée par tous les officiers du Roi, militaires ou de magistrature, à qui nous en donnerons commission & charge, pour que la dite Déclaration ait toute la notoriété qu'il sera possible de lui donner en France présentement, & jusqu'à ce qu'elle soit adressée en la forme ordinaire, aux Cours du royaume, aussitôt qu'elles seront rentrées dans l'exercice de leurs juridictions, pour y être notifiée, publiée, enregistrée & exécutée. "

„ Donné à Hamm en Westphalie, sous notre seing & notre scel ordinaire, dont nous faisons usage pour les actes de souveraineté, jusqu'à ce que les sceaux du royaume, détruits par les factieux, ayent été rétablis, & sous le contre-seing des ministres d'Etat, les Maréchaux de Broglie & de Castries. Ce 28 Janvier 1793. & du règne du Roi, le 1er.

(*Signé*) Louis-Stanislas-Xavier. — par le Régent de France: le maréchal Duc de Broglie; le maréchal de Castries. "

En envoyant cette Déclaration aux émigrés, *Monsieur* y avoit joint une lettre que nous avons donnée dans notre avant-dernier Nro.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 26 Février.

Le ministère a employé depuis long-tems tous ses efforts, pour tourner l'esprit public à son but, & il a très bien réussi. Voici les ressources dont il dispose. 1. le riche chapitre de Tolede a fait au Roi, un don de 25 mille réaux en especes (6,250 000 liv. tournois;) 2. le Duc d'Albe & deux autres Grands levent & équipent à leurs frais, 10 mille hommes; 3. sur la demande faite à la Galice, du nombre d'hommes qu'elle pourroit fournir pour son contingent, elle a répondu: Tout ce qui est en état de porter les armes; 4. la Catalogne offre 50 mille hommes; d'autres provinces montrent le même zèle; 4. le Général des Franciscains, autorisé, à ce qu'on dit, par un bref du St. Pere, qui permet aux religieux Espagnols, de prendre les armes pour la défense de la religion, présente une armée de 100 mille moines. (*Depuis les croisades, ce sera le premier exemple d'une armée de ce genre.*) Cour: du Bas-Rhin.

On s'attend ici à la prochaine arrivée d'une escadre Angloise dans nos ports, qui se combinera avec notre marine, pour un plan de campagne.

Extrait d'une lettre de Bâle, du 28 Février.

Le conseil souverain de Berne a adopté le 22 de ce mois, après une longue séance, la proposition faite par le directoire de Zurich, de reprendre la correspondance officielle avec le citoyen Barthelemy, en sa qualité d'ambassadeur de la République Françoise. Les cantons de Bâle, Schaffouse, Appenzel, Catholiques; les villes de St. Gall, Bienne, Mulhouse, ont pareillement adhéré au pré-avis du directoire de Zurich, Les autres membres du Corps Helvetique n'attendoient que la résolution de la République de Berne, pour se décider.—Cette lettre confirme ce que nous avons annoncé dans notre avant-dernier Nro. des dispositions du gouvernement de Berne.

Italie, 1 Mars.

Les lettres de Rome portent, que le 11 Février, il y a eu dans cette ville un nouveau tumulte. Un domestique du Cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, prit querelle avec un François, devant la porte de l'hospice de Saint-Louis. Le peuple s'attroupa, prit parti contre le François, & menaça de le châtier, ainsi que plusieurs autres qui s'étoient retirés dans le vaste palais attenant à l'église St. Louis. Le guet fut aussitôt mis en mouvement, pour s'opposer à la fureur du peuple, dont le nombre s'accrut encore par l'arrivée des trans-Tiberains. Enfin sur le soir, on parvint à dissiper les attroupemens, & deux François qui étoient accusés d'avoir excité le tumulte, furent conduits au château Saint-Ange, sous une escorte de 200 soldats, ayant la bayonnette au bout du fusil. Le soir & dans le jour suivant, plusieurs François furent maltraités par le peuple. On publia le lendemain, un édit conforme à celui du 16 Janvier, qui est déjà connu de nos lecteurs, & qui invitoit le peuple à la modération & à la tranquillité.

Nous n'avons aucunes nouvelles certaines de la Sardaigne & de la Corse. Il s'est répandu au sujet de cette dernière, des bruits étranges qui ont besoin de confirmation. Quant à la Sardaigne, on sait seulement que le 27. le 28. & le 29 Janvier, 22 vaisseaux de guerre François ont fait un feu très-vif contre Cagliari; qu'on leur a répondu de cette place avec des boulets rouges, qui ont endommagé plusieurs vaisseaux François; que désespérant de prendre la place, ils abandonnèrent l'action dans la soirée du 30. & gagnèrent le large, sans pourtant s'éloigner de la rade. Mais le 3 Février, il arriva à leur secours 46 vaisseaux de transport, a... des troupes nombreuses, qui en attendoient encore d'autres. Ces troupes devoient débarquer, & attaquer Cagliari du côté de terre; mais on ne sait aucune nouvelle de ce qui s'est passé depuis. Les derniers avis ne vont que jusqu'au 5 Février. Plusieurs feuilles publiques, & même celle de Berlin assuroient que cette place avoit été prise le 12. ou le 13. Nous ne le garantissons pas.

Londres, du 5 Mars.

On assure que les Matelots de Newcastle ont renvoyé ignominieusement la Press-yang de North Shields. Après avoir retourné les habits de ces Presseurs, ils les ont conduits en cet état jusqu'à Clifton-bar, au milieu des acclamations d'un peuple nombreux, qui juroit de les exterminer, s'ils étoient assez hardis pour rentrer dans Shields.

Extrait des nouvelles de la Haye, du 13. & 15 Mars.

Il paroit qu'une partie des troupes Hollandoises, qui avoient été rassemblées près de Gorinchem, avec celles d'Anspach à la solde de la République, vont s'y réunir. Du moins ce Corps, à la tête duquel le Prince Fréderic d'Orange se trouve avec quelques-uns de nos Généraux, ayant passé la Rivière à Gorinchem, s'est porté au-delà de Heusden, dont les François ont abandonné les environs, notamment le fort de Doeveren, où ils ont jetté dans l'eau, avant de l'évacuer, les canons qu'ils y avoient trouvés. Le mouvement des Prussiens le long de la frontière de la Gueldre-Hollandoise, sur Bois-le-Duc, & peut-être plus loin sur Gertuidenberg, mettra dans une position très-embarassante les troupes Françoises qui occupent cette dernière ville, ainsi que la partie la plus Méridionale de la Hollande, au-delà de la Meuse, tandis que d'un autre côté, les Impériaux s'avançant vers le Brabant-Autrichien, & s'approchant déjà, dit-on, de Louvain, intercepteroient la partie des troupes du Général Dumourier, qui est à Breda, & dans la Baronnie de ce nom. Les vues des François dans ces derniers tems, paroissent s'être portées principalement à franchir le passage du Moerdyk, en y passant l'embouchure de la Meuse, ou le bras de Mer nommé Hollands-Diep, à se rendre ensuite maitres de Dordrecht, & à se porter de-là sur Rotterdam. Ils avoient rassemblé à cet effet un nombre de bateaux, enlevés au moment où ils traversoient le Hollands-Diep, ou ailleurs, aux propriétaires. Mardi 5 de ce mois, l'on comptoit qu'ils en avoient 19. augmentés depuis jusqu'au nombre de 42, à l'entrée du Roo-vaart, qui de la petite rivière de Dintel, se décharge dans le bras-de Mer sus-dit. Leur embarquement & leur trajet auroit pu être protégé par une batterie, qu'ils élèvent au Moerdyk, & à laquelle ils travailloient encore le 10 de ce mois.

„ Le Corps-d'armée Prussien, aux ordres du Général Duc Fréderic de Brunswick, après avoir co-opéré avec l'armée Autrichienne à reprendre la Gueldre-Impériale, & Ruremonde qui en est la capitale, a tourné à droite, & en se reportant d'abord sur Gelder, il a marché de-là sur Grave, ensuite sur Bois-le-Duc, où l'on croit que le quartier-général a dû s'établir hier, en même tems que le Régiment de Knobelsdorff, Infanterie, fort de 2200 hommes, y entreroit avec 900 carabiniers, pour être suivis le 13. par le Régiment de Kalckstein, & le 14. par celui de Cothen. Il est probable, que la plus grande partie de ce Corps Prussien, qu'on estime à plus de 10 mille hommes, se portera en avant dans la Hollande-Méridionale, de concert avec une division de troupes Hollandoises, & que c'est pour renforcer celles-ci, qu'on vient de retirer encore de l'intérieur de la province, une partie du petit nombre de troupes, qui y étoient restées, notamment six compagnies du second bataillon du Régiment d'Orange-Frise, en garnison à Haerlem. Dans le cas qu'il se forme ainsi un petit Corps-d'armée du côté de Heusden, les François à Gertruidenberg devront s'attendre à une attaque, & la place du Wilelmstadt pourra être secourue.—Les François ont élevé sur la digue une petite batterie, d'où ils font feu sur la ville, & le batiment armé de garde dans le port.

Quelques feuilles publiques annoncent la prise de Bruxelles par les Autrichiens, le 11 du cour: Mais toutes en parlent sur oui-dire; aucune n'en donne d'avis autentique. Les lettres officielles de la Haye, en date du 16. n'en font aucune mention, non plus que de l'évacuation de Namur.